

ON S'ABONNE :  
 A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr. 50 c.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr. 50 c.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS :**  
 ANNONCES, 25 centimes la ligne.  
 RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.  
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :  
 Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).  
 Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 27 Mars 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 25 mars.....	69 15	97 75
Du 26.....	68 95	97 75
Du 27.....	69 20	97 60

**BULLETIN**

Le bon ordre est rétabli à Roubaix. Les événements déplorables dont cette ville vient d'être le théâtre ont motivé la publication au *Moniteur* d'une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets. Les instructions que donne M. de La Valette sont bienveillantes, mais aussi de nature à montrer que si le gouvernement de l'Empereur entend faire de la loi du 25 mai 1864 une application loyale et sincère ; s'il veut que patrons et ouvriers puissent, sans entraves et avec une complète indépendance, débattre entre eux les salaires et discuter les conditions du travail, il est résolu à ne pas laisser l'ordre public à la merci des coalitions.

Les troubles de Roubaix sont, non-seulement une grande faute de la part de leurs auteurs, mais une maladresse. Ces ouvriers, un moment égarés, ont fait acte de mauvais camarades envers leurs compagnons d'atelier ; ils ont compromis les justes espérances de plus grande liberté offerte à ceux-ci. Au moment où va s'engager devant le Corps législatif la discussion du projet de loi sur le droit de réunion, les émeutiers de Roubaix ont donné des armes aux adversaires de l'affranchissement des travailleurs. Espérons que la classe ouvrière n'oubliera pas que le meilleur moyen d'affirmer ses droits à une sage liberté, c'est de prouver qu'elle est incapable d'en abuser.

L'abolition de la contrainte par corps est à l'ordre du jour, non-seulement de toutes les consciences, mais de tous les Parlements d'Eu-

rope. Le gouvernement impérial s'est montré, en présence de cette question, beaucoup plus libéral que la commission qui veut le *statu quo*, et même en avant du pays qui ne le comprend pas. On espère que son projet sera adopté. Il est probable que la discussion ne s'ouvrira pas avant une quinzaine de jour sur les lois relatives à la presse et au droit de réunion.

Nous ne saurions trop prémunir nos lecteurs contre les rumeurs qui se succèdent à propos de la politique extérieure du gouvernement. Comme de coutume, chez nous, on va d'un extrême à l'autre. Avant-hier, tout le monde presque s'accordait à regarder la politique de M. de Bismark comme un défi jeté à la France et à l'Europe. Puis, la Bourse s'est prise d'une émotion soudaine à cette nouvelle déjà reproduite par quelques journaux. La Prusse consent à la session du Luxembourg à la France sous la condition de raser les forteresses. D'un autre côté, on affirmait que la France et l'Angleterre s'étaient entendues pour protéger la Hollande contre la Prusse si celle-ci revendiquait le Luxembourg.

Ces bruits n'ont jusqu'à présent aucune justification possible. Le plus sage est d'attendre et de se tenir en garde contre les nouvelles fantaisistes.

Parmi les réflexions qu'a fait naître dans le public l'alliance de la Prusse avec la Bavière et le duché de Bade, il est une explication à sa publication tardive que nous avons remarquée à cause de son étrangeté même. M. de Bismark, dit-on, a voulu faire acte de courtoisie envers le gouvernement français, en ne dévoilant qu'à ce moment le mystère de sa politique et donner ainsi au cabinet de l'Empereur un argument décisif pour la discussion du projet de loi sur la réorganisation militaire. Cette rumeur est de toute inexactitude.

Avions-nous tort de dire que les tendances de la pacifique Allemagne s'étaient profondément modifiées depuis Sadowa ? On mande de Berlin que dans un grand diner parlementaire donné pour le 70<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Roi,

et où tous les partis étaient représentés, M. Simon a fait ressortir principalement que la mission du chef de la dynastie des Hohenzollern était de créer un peuple et un Etat avec les diverses races allemandes. Les Pyrénées de la Prusse, c'est-à-dire la ligne du Mein, n'existent plus pour M. de Bismark.

La transformation de l'empire des czars s'opère silencieusement. Une lettre de Saint-Petersbourg annonce que la vente du chemin de fer de Saint-Petersbourg à Moscou est résolue en principe et que le produit de cette vente sera employé à l'achèvement du réseau ferré. Le successeur de l'Empereur Nicolas a compris le vrai moyen de centupler sa puissance.

La question de la réforme parlementaire reste pendante en Angleterre. Dans le projet proposé par M. Gladstone, l'année dernière, il y avait une clause spéciale donnant le droit de vote à une classe fort nombreuse ; celle des personnes occupant seulement des appartements et nommées lodgers. Le projet de M. Disraeli les laisse complètement de côté. Ce point sera probablement le sujet d'un des amendements de l'opposition libérale.

Si le cabinet Narvaez vient à tomber, on ne pourra pas accuser son chef d'avoir oublié les précautions. Un décret prévient la nation espagnole qu'en cas d'émeute, les individus soupçonnés d'y avoir pris part, pourront être transportés dans l'endroit que désignera le gouvernement. Les étrangers qui pénétreront en Espagne, devront être porteurs de pièces attestant leur identité ; sinon ils pourront être arrêtés.

Les lettres de Rome, du 22, assurent que quarante évêques dont six français, seront préconisés dans le prochain consistoire.

Le conflit subsiste entre le président Johnson et le congrès des Etats-Unis. Le 6 mars courant, la majorité du comité judiciaire de la Chambre des représentants a fait son rapport sur la mise en accusation du président Johnson. Ce rapport déclare que les preuves acquises justifient la continuation de l'enquête. Un rapport de la minorité

affirme, au contraire, avoir des preuves qui innocentent le président. Nous nous demandons ce que deviennent au milieu de ces dissensions, le respect du pouvoir et l'autorité du suffrage populaire.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas)

New-York, 24 mars.  
 Le Sénat a adopté la résolution de s'ajourner de mardi prochain au mois de décembre.

Le rapport de la commission d'enquête constate qu'aucune émission excessive de billets d'Etat n'a été faite.

Un incendie a détruit le théâtre de Winter Garden (Jardin d'hiver.)

Vienne, 25 mars.

On apprend de source authentique que le télégramme publié par le journal la Presse, de Paris, d'après lequel l'Autriche aurait répondu par une fin de non recevoir à l'invitation de la France de protester contre les traités d'alliance conclus par la Prusse avec d'autres puissances allemandes, est de pure invention d'un bout à l'autre.

Constantinople, 25 mars.

Le journal *La Turquie*, parlant du discours de lord Stanley, d'après lequel la France aurait proposé à la Porte de céder Candie à la Grèce, se déclare autorisé à déclarer que jamais ni le gouvernement français ni aucun autre, n'a fait à la Porte une proposition semblable.

Belgrade, 24 mars, soir.

Le voyage du prince Michel à Constantinople aura décidément lieu. Il n'a été ajourné jusqu'ici que par suite d'une indisposition du prince. Le pacha gouverneur de la forteresse de Belgrade accompagnera Michel.

Corfou, 24 mars

(source grecque)  
 De nouveaux combats, dont le résultat a été favorable aux chrétiens, ont eu lieu à Apocoronos et Kisamos.

**OUVERTURE DU PARLEMENT D'ITALIE**

DISCOURS DU ROI

Messieurs les sénateurs,  
 Messieurs les députés,

Pour le bonheur de l'Italie, qui m'a confié ses destins, j'ai jugé à propos que la représentation du pays se retrempât dans la source du suffrage national.

J'ai confiance qu'elle y aura puisé la conscience des graves besoins de la patrie et la force nécessaire pour le pouvoir.

Il y eut un temps pour les résolutions audacieuses,

ils nous conduisent au repos... tel que vous l'expliquez, à ce genre de repos auquel nous sommes maintenant parvenus tous les deux.

Vous me présentez un tableau charmant, plus beau à mes yeux que tous ce que je vois ici : vous au milieu des enfants, comme une Charité ! Je vous contemple en esprit, entourée de ces petites créatures insouciantes, qui s'élancent en dansant au-devant de leur avenir mêlé de souffrances et de délices. Mais vous avez assez de ces trois filles, croyez-moi.

O Berthe, j'affecte une tranquillité que je n'ai point. Mes fonctions m'absorbent beaucoup, la nécessité de les remplir toujours avec une contenance calme se transforme en habitude et me donne dans tous les rapports sociaux, et jusque dans ma correspondance, cet air d'impassibilité. J'y gagnerai la réputation d'un homme froid et fier, et personne ne connaîtra mes sentiments intimes, excepté vous, Berthe. Ce n'est que justice : vous les avez éveillés, vous leur avez donné conscience d'eux-mêmes, vous m'avez révélé des clartés intérieures qui étaient, chez moi, tout enveloppées des nuages et des voiles nébuleux du monde.

Adieu, Berthe. Je ne puis pas encore vous en écrire davantage. Je ne suis pas encore maître des flots orageux qui m'envahissent et m'oppressent le cœur. Sauvez-moi du naufrage ; écrivez-moi souvent, longuement, dites-moi tout, à votre manière, avec vos tristesses sublimes, votre incorruptible vérité, vos célestes espérances, vos mélancoliques sarcasmes sur les graves bagatelles de la vie. Donnez-moi ce qui m'appartient : non pas le cœur, nous le dépensons par lambeaux dans notre existence, mais l'âme. Vous le ferez, j'en ai la conviction. Adieu.

Comme il est triste, ce mot qui nous sépare ! Ah ! l'amour fait souffrir ; mais quand il est grand et pur comme celui que vous accordez et que vous inspirez, Berthe, il vaut mille fois mieux que l'égoïsme où je languissais avant de vous connaître. Car si le cœur est torturé, s'il se brise, au moins est-ce dans la main de Dieu... O Berthe !

FIN.

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
 du 27 Mars 1867.

**BERTHE**

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M<sup>me</sup> LA C<sup>te</sup> HAHN-FAHN

TOME SECOND.

XXII.

Six mois après, Berthe écrivait à Achille :  
 « Il m'est intolérable de penser à vous sans vous le dire. Ne peut-on rester amis parce qu'on a été unis autrefois d'un autre lien ? Non, peut-être, quand la vanité est blessée, l'égoïsme déçu ; mais, entre nous, impossible que l'amitié soit rompue. Nous étions amis avant de devenir l'un pour l'autre quelque chose de plus ; restons amis après comme avant.

« Je suis de retour à Vaux depuis longtemps, longtemps déjà, et rentrée dans le repos... ou du moins ce que l'on nomme ainsi : un certain calme à la surface de la vie, et la certitude de l'avenir qui nous attend. Nous en avons besoin pour savoir où nous allons et ne pas tâtonner en aveugles. J'ai reconnu ma voie, et c'est là ce qui donne cette tranquillité extérieure, tandis qu'il règne intérieurement bien de l'agitation encore.

« Pourtant une vie nouvelle a été apportée à Vaux, mais non point par moi. Il y a ici des enfants, les deux petites filles de ma pauvre Anna et celle de Cyrille. Parfois je songe, moitié souriante, moitié triste, que si vous avez un jour une fille, que vous me la donniez aussi. Il faut que je sois autrement — est-ce plus ou est-ce moins ? — que la reproduction est interdite.

le reste des mortels. J'aime beaucoup ces enfants, surtout Cécile. Elle a les yeux, elle lève sur moi le long regard interrogateur de son père. Oh ! pourvu que cette enfant soit heureuse ! Je donnerais mille fois ma vie pour cela. La volonté de Dieu soit faite ! telle est ma devise. Je ne suis pas fataliste, loin de là, je n'ai pas le stoïcisme des quakers ; mais je renets ma destinée entre les mains de Dieu et je me soumetts aux décrets célestes. Sans cela, usée par toutes les souffrances que j'ai déjà endurées moi-même ou infligées à d'autres, soit par ma faute, soit innocemment, ma sensibilité s'émousserait, et ni l'animal, ni la plante ne sont insensibles ; comment donc l'homme se résignerait-il à le devenir ?

« J'ignore si c'est gai ou triste, ce que je vous dis là. Il s'y trouve sans doute un mélange de l'un et de l'autre, car le cœur humain est ainsi fait. Il n'est jamais tout d'une autre pièce, et c'est là notre grande imperfection, qui nous fait souffrir et qui nous désole. Pardonnez-moi ces réflexions alléatoires ; il me prend quelquefois des tristesses si excessives à propos de tout et à propos de rien !

« Vous plaisez-vous à Naples ? Je souhaite que vous vous y acclimatiez, car il est possible que vous y restiez longtemps. Un jour, quand je serai d'un âge mûr et que les enfants seront devenues des jeunes filles, j'irai vous les montrer. Puis-je vous répéter alors ce que je vous disais à Nice et ce que je puis vous dire aujourd'hui : « J'éprouve parfois une véritable satisfaction ; mais, heureuse, je ne l'ai jamais été... qu'un couple de jours en ma vie... à Nice. Achille, adieu ! »

Par un beau soir d'octobre, Achille rentrant du Pausilippe, trouva chez lui la lettre de la marquise. Il avait appris par les journaux la fin tragique de Cyrille, et sa première pensée avait été celle-ci : « Si elle eût laissé brûler cette lettre fatale, elle m'appartiendrait aujourd'hui sans obstacle. » — Il espérait secrètement et osait à peine se l'avouer. Il brûlait et tremblait tout ensemble d'entendre parler de Berthe, Cent fois il prit la plume pour lui écrire, pour la

ses et les entreprises hardies. J'ai marché dans cette voie plein de confiance dans la sainteté de la cause que Dieu m'a appelée à défendre. La nation a répondu avec empressement à mon appel.

Par notre accord et notre persévérance, nous avons acquis l'indépendance et maintenu la liberté. Maintenant que son existence est assurée, l'Italie demande que les forces de l'intelligence et de la volonté n'aient pas à s'épuiser dans les intempérances et les rivalités, mais qu'elles soient, au contraire, concentrées dans le but de lui donner une organisation stable et sage, afin de pouvoir développer dans le repos et la tranquillité les éléments de vie et de prospérité qu'elle a reçus de la Providence.

La nation demande que les Chambres et le gouvernement aient à s'appliquer avec sagesse et résolution à cette œuvre réparatrice. Les peuples aiment et apprécient les institutions en raison des bienfaits qu'elles réalisent.

Il est nécessaire de montrer que nos institutions donnent satisfaction aux plus nobles aspirations, à l'activité et à la dignité nationales, et qu'elles soient en même temps une garantie de la bonne organisation de l'Etat et du bien-être des populations, afin qu'on ne voit pas diminuer en elles cette confiance dans la liberté, qui fait l'honneur et la force de notre reconstitution politique.

Pour arriver à ce résultat, mon gouvernement soumettra à vos délibérations un projet complet de réorganisation administrative, qui fortifiera en même temps la liberté et l'autorité, et rendra plus faciles et moins coûteux les rapports entre les administrateurs et les administrés.

Pendant que les provinces et les communes jouiront d'une plus grande liberté dans la sphère de leurs attributions, on devra réunir dans les mains du chef de la province des pouvoirs plus étendus, de manière à diminuer les déplacements inhérents à la concentration par l'application d'un remède qui puisse renforcer les liens de l'unité.

On vous présentera en même temps des projets de loi pour rendre plus simple et uniforme le mode de perception des impôts, pour réformer quelques parties de notre système de contributions et pour obtenir, par une méthode plus rationnelle de comptabilité, un contrôle sûr et une démonstration rapide de l'emploi du denier public.

Les besoins et les engagements de l'Etat ne nous permettent point, pour le moment, de diminuer, comme je le voudrais, les charges qui pèsent sur mon peuple.

En attendant, une stricte économie dans les dépenses, une application vigilante des nouvelles lois, une moralité sévère, maintenue dans toutes les branches de l'administration publique, feront paraître les impôts moins lourds à payer.

La promptitude et l'application efficace des réformes proposées peuvent seules rétablir notre crédit et éloigner la nécessité de nouveaux impôts. La question financière est aujourd'hui pour l'Italie, non-seulement une question de suprême intérêt, mais elle est aussi une question d'honneur et de dignité nationale. Le Parlement vaudra, je n'en doute point, mettre toute son activité à résoudre cette question.

Dans les occasions solennelles, nous avons promis à l'Europe que nous deviendrions pour elle une force de civilisation, d'ordre et de paix, aussitôt que nous serions remis en possession de notre existence nationale. Maintenant, c'est à nous qu'il appartient de maintenir cette promesse et de répondre à l'espérance que l'on avait mise en nous.

Messieurs les Sénateurs, messieurs les Députés, l'honneur, le salut et l'avenir de la nation sont maintenant entre vos mains.

Si ce fut une gloire pour nous d'avoir accompli par tant de sacrifices l'œuvre de notre indépendance et d'avoir donné à la nation le mouvement et la vigueur de la vie, ce sera pour nous une gloire non moins grande de l'organiser à l'intérieur, de la rendre sûre d'elle-même, respectée et forte. (Applaudissements unanimes et prolongés.)

LA FRANCE ET LA PAPAÛTÉ.

Au cours du grand débat qui vient d'avoir sur la politique extérieure, la question romaine a été incidemment abordée. M. Thiers, obligé de reconnaître l'efficacité de la convention de septembre, quand à la sécurité et à l'indépendance du Saint-Siège, s'est rejeté sur la situation financière, disant que les recettes du budget pontifical ne pourraient suffire aux dépenses. Sur ce terrain, l'illustré orateur n'a pas été plus heureux cette année qu'il ne l'avait été l'an dernier par rapport à la convention franco-italienne. M. Rouher a démontré que le déficit du trésor romain sera comblé sous peu de temps, et avec d'autant plus de facilité que le maintien de l'ordre dans l'état pontifical rendra possible une large réduction des charges militaires. Voici comment s'est exprimé l'honorable ministre :

« Oui, il y a pour le gouvernement pontifical de grandes difficultés pour arriver à aligner ses recettes et ses dépenses. Le gouvernement français n'a pas hésité à faire connaître au Souverain-Pontife qu'il était prêt à entrer en négociation, afin de répartir entre les gouvernements catholiques la dette romaine et d'en affranchir le Saint-Père. Voilà où en sont les négociations avec le Souverain-Pontife. »

Les déclarations de M. Rouher ont excité, au sein du Corps législatif, une satisfaction qui sera partagée de tous les bons citoyens. Quant à Rome et à Florence, on n'en est pas à connaître les intentions de l'Empereur. Tout ce qui peut être fait en vue d'une réconciliation complète entre le Saint-Siège et l'Italie le sera; mais quoi qu'il advienne, la Papauté demeurera indépendante et respectée.

LAFITE.

La partie officielle du *Moniteur* contient le décret suivant :

Art. 1er. Les articles 10, 11 et 13 de notre décret du 7 février 1867 sont remplacés par les articles suivants :

« Art. 10. Au jour indiqué pour la délibération en séance générale d'une loi votée par le Corps législatif, le Sénat statue d'abord sur la question de savoir s'il y a lieu de soumettre la loi à une nouvelle délibération du Corps législatif.

» En cas d'affirmative, il se prononce sur la question d'urgence, et il formule son opinion par une résolution motivée.

» En cas de négative, il vote sur la question de savoir s'il y a lieu de s'opposer à la promulgation.

» Lorsque la discussion porte sur une loi adoptée sans changement par le Corps législatif après une seconde délibération, le Sénat vote uniquement sur la question constitutionnelle.

» Le vote du Sénat ne comporte la présentation ou l'adoption d'aucun amendement à la loi.

» Art. 11. Le Sénat statue soit sur un rapport de la commission à laquelle l'examen de la loi a été renvoyé, soit sur la proposition d'un sénateur.

» Art. 14. Si le renvoi de la loi à une nouvelle délibération du Corps législatif est adopté, le président proclame en ces termes le résultat du scrutin : « Le Sénat déclare qu'il y a lieu de soumettre la loi à une nouvelle délibération. »

« Si l'urgence a été votée par le Sénat, le président la proclame en ces termes : « Il y a urgence. »

» Si le renvoi n'est pas demandé, ou s'il n'est pas adopté, ou s'il s'agit d'une loi adoptée sans changement par le Corps législatif après une deuxième délibération, le président proclame en ces termes le résultat du scrutin : « Le Sénat s'oppose ou ne s'oppose pas à la promulgation. »

Art. 2. Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 23 mars 1867.

NAPOLÉON.

Revue des Journaux

PRESSE.

La loi sur l'organisation de l'armée se place au premier rang des préoccupations du public. Indépendamment des hautes considérations de prévoyance et d'honneur qu'elle soulève, on la considère au point de vue social et domestique. C'est ce que fait la *Presse*, dans un article de M. de la Ponterie, auquel nous empruntons ce fragment :

« La question militaire, placée à l'ordre du jour de l'opinion par les événements et par le projet de loi dont est saisi le Corps législatif, se pose donc entre des intérêts économiques qu'il est indispensable de ménager; des considérations budgétaires qui fissent toujours par s'imposer à ceux qui les oublient, et enfin, des nécessités politiques qu'il est impossible de sacrifier. C'est en se plaçant à la fois à ce triple point de vue que l'on peut apprécier d'une manière exacte la valeur d'un plan de réorganisation de l'armée, et nous ne doutons pas que les discussions des chambres ne mettent tout à tour en relief chacun de ces intérêts. Il s'agit de les satisfaire dans ce qu'ils ont de légitime, et de les concilier dans ce qu'ils peuvent paraître de contradictoire. »

Cette conciliation s'effectuera, grâce au bon vouloir réciproque du gouvernement et des Chambres. La future loi militaire répondra aux nécessités nationales, tout en ménageant les intérêts de familles. L'œuvre est difficile, nous le savons; mais le patriotisme français en a réalisé de plus complexes.

ÉTENDARD

La presse parisienne, sans distinction de cocarde est unanime pour approuver la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur, au sujet des troubles de Roubaix. Ce document, dit *l'Etendard*, rappelle aux agents de l'Empereur la double règle de leur conduite le maintien de l'ordre, le maintien de la liberté du travail, ce qui peut se réduire, à une seule formule : le maintien de la liberté pour tous. M. Vitu ajoute :

« Plus le travailleur est dégagé des entraves qui s'opposaient autrefois à la discussion de ses intérêts professionnels, plus il se doit à lui-même de respecter l'ordre social et le libre arbitre de ses concitoyens. »

Mais, d'un autre côté, il serait souverainement injuste de faire remonter la responsabilité des actes sauvages commis à Roubaix par quelques misérables, la plupart déjà repris de justice, à la masse des ouvriers honnêtes qui ne demandent qu'à user sagement du bénéfice des lois. »

L'opinion publique n'a pas manqué d'établir la distinction conseillée par *l'Etendard*. Seulement, on est d'avis, parmi les travailleurs aussi bien que parmi les chefs d'industrie, qu'il y a un meilleur moyen que les grèves « d'usage sagement » du bénéfice des lois : c'est de confier le règlement des dissidences à des arbitres nommés de part et d'autre. On s'en trouve bien à Paris, on s'en trouvera bien partout.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

Il est question dans le monde officiel d'un mouvement prochain et considérable dans le personnel des Préfectures et des Sous-préfetures.

— Le Ministre de l'Intérieur a accordé l'autorisation de se réunir aux délégués des Imprimeurs des départements et de Paris. La première assemblée aura lieu dimanche prochain 31 mars, une heure précise, au grand hôtel du Louvre.

— Il paraît que M. Ernest Picard renonce à son projet d'interpellation au sujet du traité conclu entre la Prusse et la Bavière. On disait aujourd'hui, à la salle des conférences, que M. Jules Favre déposerait, cette semaine, une demande d'interpellation relative au Mexique.

— D'après ce qui transpire de la discussion qui a précédé, au Corps législatif, la nomination des commissaires du projet de loi sur l'armée, la grande majorité des députés, même en y comprenant l'opposition aurait reconnu la nécessité d'organiser plus fortement nos ressources militaires. Cet accord établi, de nombreuses divergences existeraient, quant aux moyens pratiques. Ces divergences, qui attestent la patriotique indépendance des représentants du pays, se trouvent manifestées par les choix de la majorité. Dans les groupes de la salle des conférences, on disait aujourd'hui que la commission pouvait être caractérisée de la manière suivante : Pour le projet de loi tel qu'il est : MM. le duc d'Albaféra, vicomte Reille, Jérôme David. Contre le projet. MM. de Talhouët, Chevandier de Valdrôme, Larrabure, Buffet, de Veauce. Pour le projet avec modification : MM. Mège, Chesnelong, Gressier, du Miral, de Montagnac, Bartholoni, West, Fabre, Louvet, d'Arvincourt. La majorité des membres de la commission est donc pour la révision du projet. Il est à croire qu'une entente s'établira, dans le sens des intérêts de la nation et des familles, entre le pouvoir et la chambre. La commission a choisi pour président M. Larrabure, et pour secrétaires MM. Gressier et Mège.

— Le Prince Impérial est en pleine convalescence. Il a reçu aujourd'hui ses jeunes amis et repris le cours de ses études.

— Il y a eu dimanche grand dîner chez le prince Napoléon.

— Les lettres et dépêches de Roubaix, annoncent la reprise du travail dans la plupart des ateliers. La tranquillité est parfaite.

— Le roi et la reine de Portugal arriveront le 12 avril à Paris, où ils résideront trois semaines. LL. MM. qui voyagent incognito, descendront à l'hôtel de Bristol, place Vendôme.

— Le prince Humbert est attendu vers la fin de mars; il habitera le Grand Hôtel, avec sa suite, composée de huit à dix personnes.

— Deux modifications ont été établies dans le classement des concours régionaux de 1867. Ainsi le concours de Bordeaux, qui devait faire partie de la 1<sup>re</sup> série, est renvoyé à la seconde, du 11 au 19 mars. En second lieu l'époque du concours à Colmar n'est pas fixée. Le voisinage de la Suisse où l'épizootie bovine n'a pas disparu, inspire de justes craintes à l'administration. La date sera indiqué ultérieurement.

— Une omission importante a eu lieu dans la transmission télégraphique du discours du roi d'Italie. Un passage de cette harangue annonce « la légitime liquidation du patrimoine ecclésiastique ». Cela est utile à savoir.

— On écrit de l'Arba (Algérie) : « Ici l'instruction primaire est gratuite, mais les élèves pauvres reçoivent gratuitement les fournitures de classe. Chaque année, comme prix d'honneur, on donne quatre livrets de la caisse d'épargne : deux de 30 fr. chacun, et deux de 20 fr. chacun. »

— Une lettre d'Amérique annonce que le gouvernement de Washington va envoyer une dame de New-York comme consul des Etats-Unis dans un des ports de l'Angleterre.

— A l'Opéra, les droits d'auteur ne sont point comme, dans les autres théâtres, proportionnels à la recette. Pour chaque représentation est attribuée une somme nette de 500 fr. que partagent le compositeur et le ou les librettistes. Ainsi, pour *don Carlos*, Verdi touche chaque soir 250 fr., et M. du Loclé et les héritiers Méry se partagent les 250 autres francs.

— Six mille fusils à aiguille ont été prêtés par la Prusse au grand duché de Bade.

— On parle de l'envoi à l'Exposition universelle d'un canon prussien qui ne pèserait pas moins de 50,000 kilogrammes. Chaque coup que tirerait ce canon coûterait 1,000 fr.

*Bourse.* — La semaine dernière finit mieux qu'elle n'avait commencé. On fait circuler le bruit d'une cession du Luxembourg à la France. D'autre part, l'accord s'établirait entre les grands états au sujet des affaires de Crète. Enfin, la Prusse donnerait les meilleures assurances de ses intentions pacifiques.

En voilà plus qu'il n'en faut pour justifier la reprise qui s'est manifestée sur la rente et

sur la plupart des autres valeurs. Le 3 % monte de 15c., l'Italien de 25c., le Foncier de 1,50 le comptoir d'escompte de 5 fr. le mobilier perd 3,50.

A l'exception de l'Orléans, qui vient en écart de 5 fr., tous les chemins de fer sont en bénéfice sur hier. Le Nord et l'Ouest pour 5 fr., l'Est pour 1,25, les Charentes pour 6,25. Pas de changement sur le Lyon, ni sur le Midi.

La dernière heure du marché est satisfaisante.

Pour extrait : A. Layton.

LE DÉSASTRE DE METELIN.

Une lettre de Constantinople apporte les détails ci-après au sujet de la catastrophe qui vient de frapper l'île de Metelin :

« La moitié de la ville a été détruite par un tremblement de terre, survenu le 7 mars, à 3 heures du soir. Le nombre des victimes est considérable. On ne peut pas encore en faire le relevé, attendu que l'on continue à découvrir à chaque instant sous les décombres des masses de cadavres dont la plupart sont horriblement mutilés. Toute l'île est dans la désolation. La population campe en plein air. Pendant deux jours elle a manqué de vivres. Trois jours étaient restés debout, mais la farine leur manquait pour faire du pain. Fort heureusement, l'avis de la marine française le *Prométhée* est accouru sur les lieux et a pourvu autant que possible aux premiers besoins.

» Dès que la nouvelle de cette catastrophe est parvenue ici, le gouvernement turc s'est empressé de faire partir pour Metelin plusieurs bateaux à vapeur chargés de vivres, de tentes de toutes sortes d'effets pour cette malheureuse population. Plusieurs villages des environs de la ville ont été détruits de fond en comble. Les secousses continuent depuis. On en ressent deux ou trois par heure, et personne n'ose rentrer dans les habitations qui ont été épargnées jusqu'ici. »

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Il paraît qu'on s'est occupé cette semaine, au Sénat, des gens de campagne. C'est à propos d'une pétition sur l'enseignement agricole. On voudrait que les écoliers des villages et hameaux apprennent à aimer l'état qui sera le gagne-pain des uns, l'aisance des autres, et en même temps la prospérité du pays. La chose est moins difficile que ne croient beaucoup de messieurs. Mettez aux mains des enfants des livres parlant de l'agriculture sans prétention et utilement, puis joignez à l'école un bout de terre ou de jardin qui servira à pratiquer ce qu'il y aura dans les livres : les écoliers, petits ou grands, les grands surtout, y prendront goût tout de suite. Cela, et d'autres affaires avec, voilà ce qui empêchera peu à peu le travailleur de quitter les champs pour la ville.

En même temps qu'on lit dans le journal les nouvelles du département, puis celles de Paris et d'ailleurs, on n'est pas fâché de savoir ce qui se passe à l'égard des denrées. Décidément la baisse est arrêtée tant en France qu'à l'étranger. La hausse va-t-elle reprendre ? S'il en est ainsi, elle ne sortira toujours guère des prix actuels qui sont en moyenne de 24 à 25 fr. l'hect. pour le froment pesant 75 à 76 kilogrammes. A Paris, les cours sont plus faibles; mais les blatiers et les cultivateurs commencent à n'y plus faire attention. Les parisiens régler le cours des céréales ? C'est comme si les Bretons et les Morvandiaux voulaient faire la loi en matière de modes et de fanfreluches ?

A cause surtout du mauvais temps, les arrivages ont été faibles, dans ces derniers jours, à Marseille, au Havre et dans nos autres ports de commerce. Le stock est important, les demandes peu actives.

*Vins.* — Il n'en est pas de même pour les vins et les spiritueux. Soit à Paris comme entrepôt, soit dans les pays de production, les achats ont une intensité remarquable. Il s'en suit de la fermeté sur les prix, notamment à l'égard des sortes de 1865 et 1864, recherchées de plus en plus par les consommateurs et les intermédiaires. On appelle vers le haut pays les vins du midi afin de remédier à l'insuffisance alcoolique du produit de l'année. Nombre de détenteurs qui ont négligé de recourir au vinaigre, sont dans l'appréhension pour tout ou partie de leur récolte. Voilà ce que rapportent l'insouciance et la fausse économie !

*Spiritueux.* — Petites transactions en alcools et eaux-de-vie, avec des cours sans changement sur la dernière semaine.

*Bétail.* — Bonne semaine pour la vente du bétail. Malgré les fortes quantités amenées aux marchés central de Paris (Seaux et Poissy) les affaires se sont réglées sans hésitation et à des prix très avantageux. Il est à remarquer,

ar exception aux habitudes de la boucherie Parisienne, qu'elle achète volontiers les qualités secondaires. C'est afin de pouvoir débiter, à côté de la viande de choix, dont le prix devient réellement fabuleux (2 fr. le kilo de bœuf, 2 fr. 20 le veau, 2 fr. 40 le mouton) de la marchandise secondaire, mais encore convenable.

Judi, au marché de La Chapelle, il a été amené 3,871 porcs qui se sont placés avec quelque lenteur suivant le cours moyen de 1 f. 34 (le kilo).

Tout cela n'est rien, comme chéri, auprès de la volaille grasse ou maigre. On ne trouve pas, dans les Halles de Paris, un poulet moyen au-dessous de 5 à 6 fr., et il faut mettre de 16 à 18 fr. pour avoir une jolie dinde. Autrefois, à ce prix-là, elle eût été truffée.

Pour extrait : A. Layton.

CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

LE SONNET

Par M. Richaud, Proviseur de Lycée, à Cahors.

(Suite.)

Quoiqu'il en soit, en abreuvant notre poésie aux sources antiques, ils ont donné plus d'élévation et de noblesse à l'esprit français. Malherbe aura beau les blâmer, il leur devra toujours quelque chose, et le 17<sup>e</sup> siècle en le reliant ne sera pas seulement coupable d'injustice, il méritera aussi le reproche d'ingratitude.

Ce fut dans les dernières années du règne de Henri II, que s'accomplit ce beau mouvement littéraire.

« Jamais cour, dit l'auteur de la princesse de Clèves, n'eut tant de belles personnes et d'hommes admirablement bien faits, et il semblait que la nature eût pris plaisir à placer ce qu'elle donne de plus beau dans les plus grands princes et les plus grandes princesses. Mme Elisabeth de France, qui fut depuis reine d'Espagne, commençait à faire paraître un esprit supérieur et cette incomparable beauté qui lui a été si funeste. Marie Stuart, reine d'Écosse, qui venait d'épouser M. le Dauphin et qu'on appelait la reine Dauphine, était une personne parfaite pour l'esprit et pour le corps; elle avait été élevée à la cour de France, elle en avait pris toute la politesse, et elle était née avec tant de dispositions pour les belles choses que, malgré sa grande jeunesse, elle les aimait et s'y connaissait mieux que personne. La reine, sa belle-mère, et Madame, sœur du roi, aimaient aussi les vers, la comédie, et la musique; le goût que le roi François 1<sup>er</sup> avait eu pour la poésie et pour les lettres, régnait encore en France, et le roi son fils aimant les exercices du corps, tous les plaisirs étaient à cette cour. »

Eh bien, Mesdames et Messieurs, dans cette cour si élégante et si spirituelle, se distinguait, par la finesse de son esprit et l'élégance de ses manières, un enfant de Cahors, l'emule et l'ami de Ronsard, le secrétaire des commandements du roi, Olivier de Magny.

Un soir il lut, à la jeune reine Dauphine, qui le trouvait ravissant, le Sonnet que nous allons vous lire : C'est un dialogue entre l'auteur et Caron.

L'auteur suppose qu'il est mort, mort d'amour naturellement, et qu'il s'en va dans l'autre monde. Arrive sur les bords du Styx, il appelle le vieux nocher.

Hola ! Caron, nautonnier infernal ! — Quel est cet importun qui, si pressé, m'appelle ? — C'est le cœur exploré d'un amoureux fidèle, Lequel, pour bien aimer n'eût jamais que du mal, — Que cherches-tu de moi ?

— Quel est ton homicide ? — Le passage fatal. — O demande cruelle ! — Jamais dans ma nacelle, — Nul sujet de l'amour je ne conduis à val.

Eh ! de grâce, Caron, conduis-moi dans la barque. — Cherche un autre nocher ; car ni moi, ni la pargotte N'entreprendrons jamais sur ce maître des Dieux.

— J'irai donc malgré toi ; car je porte dans l'âme Tant de traits amoureux, tant de larmes aux yeux Que je serai le fleuve et la barque et la rame.

Colletet, le premier historien du Sonnet, nous apprend que celui-ci eut tant de succès à la cour du roi Henri second, et passa pour un ouvrage si charmant et si beau qu'il n'y eut presque point alors de curieux qui n'en chargent ses tablettes ou sa mémoire.

Avons-nous besoin d'avouer qu'il sent un peu son retour d'Italie, et qu'il n'est pas complètement dépourvu de girandoles ? On nous accordera bien en revanche que le tour en est galant et original.

Un autre historien du Sonnet qui nous fait concurrence à l'heure qu'il est, et auquel nous empruntons, sans rien dire, une ou deux idées, n'aime pas beaucoup ce fameux dialogue entre Olivier et Caron, qui lui rappelle le fameux *hola ! maître Orsini, tavernier du diable*, de la fameuse Tour de Nesle des fameux Alexandre Dumas et Frédéric Guillaudet.

Ce rapprochement peut avoir son mérite littéraire ; mais en voici un qui a une valeur historique et qui nous plaît davantage.

Marguerite de Valois, sœur de François 1<sup>er</sup>, la première Marguerite, ou comme on disait alors, en jouant sur ce mot qui veut dire perle, la Marguerite des reines et la reine des Marguerites, eut pour secrétaire de ses commandements, un poète, enfant de Cahors, Clément Marot, dont un de nos savants collègues a finement apprécié, ici-même, l'année dernière, l'esprit fin et délicat.

Henri II, le neveu de cette Marguerite, eut aussi pour secrétaire de ses commandements, comme nous venons de le voir, un poète, enfant de Cahors, Olivier de Magny, dont un de vos compatriotes, aussi ingénieux que savant, a retracé la vie, à l'aide de ses œuvres et de celles d'autres poètes ses contemporains. — Ce travail et bien d'autres encore, nous ont toujours fait vivement désirer d'entendre ici celui qui en est l'auteur.

Enfin, la fille de Henri II et la femme d'Henri IV, Marguerite de Valois ; la seconde Marguerite, que le Béarnais appelait un peu familièrement Margot, a eu pour secrétaire de ses commandements un troisième poète, sinon enfant de Cahors, au moins originaire du Quercy, mort à St-Céré, où se lisent encore, ces quatre vers, gravés par lui sur la porte de son cabinet :

Las d'espérer et de me plaindre Des muses, des grands et du sort, C'est ici que j'attends la mort Sans la désirer ni la craindre.

François Maynard, dont les Sonnets ont trouvé grâce devant Boileau, fut des premiers de l'Académie française ; il inaugura ce 9<sup>e</sup> fauteuil, où les deux Corneille se sont assis, où Victor Hugo pourrait s'asseoir encore, s'il ne préférerait lui-même, aux douceurs de la patrie, les amertumes de l'exil.

Il y a dans le caractère et le talent de ce poète — je parle de Maynard — un fond de légitime orgueil et de fierté blessée qui lui attire nos secrètes sympathies.

On ferait une étude intéressante sur cet amour de

l'indépendance qui le rend malheureux auprès des grands, et sur cette passion des choses distinguées que la retraite ne peut assouvir.

En attendant que quelque esprit curieux et juste, nous fasse faire avec lui une plus ample connaissance, écoutons cette réponse qu'il adresse de St-Céré à une invitation de revenir à la Cour :

Je donne à mon désert les restes de ma vie, Pour ne dépendre plus que du ciel et de moi ; Le temps et la raison m'ont fait perdre l'envie D'enseigner la fortune et de suivre le roi.

Faret, (c'est le nom de l'ami qui l'appelle) je suis ravi des bois où je demeure ; J'y trouve la santé de l'esprit et du corps ; Approuve ma retraite, et permets que je meure Dans le même village où mes pères sont morts.

J'ai fréquenté la cour, où ton conseil m'appelle ; Et sous le grand Henri je la trouvais si belle, Que ce fut à regret que je lui dis adieu.

Mais les ans m'ont changé. Le monde m'importune ; Et j'aurais de la peine à vivre dans un lieu Où toujours la vertu se plaint de la fortune.

Voilà, ce nous semble, quelque chose d'assez bien trempé âme et vers. Et peut-être n'avons-nous pas eu tort d'aborder devant vous l'histoire d'un genre de poésie où vos compatriotes ont eu de tels accents. C'est lui, c'est Maynard, qui a trouvé cette expression qui est restée et qui peint avec tant d'énergie et de vérité les natures avilies, il les appelle des *âmes de boue* — Ainsi le Sonnet, dans ses plus beaux jours, a fait répéter ses quatrains, ses versets et ses rimes, aux rives enchantées de la Dordogne et du Lot. Il suffit de prêter l'oreille pour en recueillir les échos. Ce sont, croyez-le, comme on nous le disait si bien l'autre jour, d'heureux temps et d'heureuses contrées que ceux et celles où l'on chante si bien.

Isolée de l'Europe par sa situation, l'Angleterre ne ressentit qu'après nous le grand mouvement de la renaissance ; ce mouvement même qui se heurtait chez elle à un climat, à des mœurs, à une langue également réfractaires, y fut lent et successif. Après avoir renouvelé l'architecture, le mobilier, la mode, il s'empara de l'idée et modifia la poésie. Elisabeth et Shakespeare régnaient alors tous les deux, l'un sur le trône, l'autre sur la scène ; ils avaient vu avec une indicible émotion ranimer Horace et Virgile, ils avaient vu la gloire et l'immortalité assurée aussitôt par l'imprimerie à Dante, à Pétrarque, à Ronsard, et tous les deux ils firent des Sonnets.

Ils auraient pu s'en dispenser l'un et l'autre ; car les Sonnets d'Elisabeth n'ont pas fait oublier ces tragédies qui ensanglantèrent son histoire et qui s'appellent le comte d'Essex et Marie Stuart, et les drames de Shakespeare, grands comme le monde, immortels comme son nom, ont effacé tous les Sonnets. Pourtant Shakespeare n'a pas, comme Molière, jeté dans le drame ses douleurs personnelles ; il s'est contenté d'y peindre la vie et l'humanité, réservant au Sonnet l'honneur de recevoir ses confidences intimes.

« Le Sonnet, dit son dernier, son plus heureux traducteur, le Sonnet, cette strophe musicale et savante, Shakespeare aussi va la remplir de ses tristesses et de ses joies... ce maître tout méridional que les exigences de la rime rendent presque impossible aux langages du nord, Shakespeare va l'imposer au sauvage idiome Saxon. L'anglais ce verbe brut, si rebelle aux assonances, si hérissé de consonnes, Shakespeare va le jeter à la fonte du Sonnet et en retirer une langue chaude, étincelante, harmonieuse, toute ciselée d'antithèses et de contrastes, la langue de Roméo et de Juliette, d'Otello et de Desdémone. »

La suite au prochain numéro.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

Vendredi 29 mars 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

DE LA SCIENCE

Par M. DUTASTA, professeur de philosophie, au lycée.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include 31 Diman. Letare, 1 Lundi. s Hugues, 2 Mars. s François, 3 Mercr. s Irène, and N. L., P. Q., P. L., D. Q. with times.

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 16 février dernier, inséré au n° 8 du Recueil, année 1867, la commission chargée de juger l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira sa première session de 1867, pour les aspirantes, le lundi 1<sup>er</sup> avril prochain à huit heures du matin, et pour les aspirantes, le jeudi 4 du même mois, à la même heure.

M. Duruy a mis des salons du ministre de l'instruction publique à la disposition des instituteurs qui viendront à Paris pendant l'Exposition universelle, pour leur servir de cabinet de lecture et de salon pour recevoir les savants ou les étrangers de distinction que l'amour des mêmes études amènerait ici.

On dit que plus de 25,000 instituteurs se sont déjà fait inscrire.

Une bonne nouvelle pour nos lecteurs. Non-seulement on ira à Paris pendant toute la du-

rée de l'Exposition à des prix excessivement réduits (on parle de moins de 25 fr. pour l'aller et le retour), mais encore, pour mettre les visiteurs à l'abri de toute spéculation, la Compagnie d'Orléans et toutes les Compagnies de chemin de fer ont déjà organisé à Paris, dans chaque gare, un bureau spécial de renseignements. A son arrivée, le voyageur embarrassé pour son logement n'aura qu'à s'adresser à ce bureau, et, moyennant 1 fr. par jour et 2 fr. au plus, il lui sera remis un cachet avec indication de l'hôtel.

Quant à la nourriture, il sera aussi fourni des indications d'hôtels où moyennant 3 fr. par jour, on pourra trouver assez de confortable.

La Ste-Cécile a joué Dimanche, à 5 heures sur le cours Fénélon. Une foule considérable était venue applaudir nos jeunes musiciens, et sans la pluie qui a contrarié un instant leur bon vouloir la société Cadurcienne aurait passé une heure charmante. Ce qui est différé n'est pas perdu. La Ste-Cécile promet de se faire entendre tous les quinze jours.

Samedi dernier, 23 mars, une foule nombreuse conduisit à leur dernière demeure, les dépouilles d'un jeune homme, Nemour Gervais, employé à la préfecture du Lot. M. le Préfet, M. le Secrétaire général ainsi que tout le personnel des bureaux accompagnaient le cortège.

Le jeune Gervais était orphéoniste. Tout l'Orphéon, bannière en tête et voilée de deuil, assistait à cette triste cérémonie.

M. le Président de la Société orphéonique a prononcé quelques paroles, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

Messieurs les Orphéonistes,

Pour la quatrième fois, la mort vient de frapper au milieu de nous et de ravir un de ceux qui étaient dévoués à notre Société.

Hélas !... Que nous vivions dans la contrée du globe où les mœurs sont le plus épurées, où le climat est le plus tempéré, — que nous vivions sous un régime réparateur qui fait succéder une ère de paix à une ère glorieuse, — que nous vaquions péniblement aux soins d'une vie laborieuse ou que nous trompions l'oisiveté par des occupations de l'esprit, des exercices agréables, des fêtes brillantes !... La mort consume son œuvre.

Triste nécessité toutefois que celle de venir ici rendre les derniers devoirs à un homme jeune encore qui fut notre ami, avec lequel nous espérons consacrer quelques efforts à continuer une pratique bonne et utile et couler de longs jours !

Nemour Gervais était d'un caractère doux et affable ; il était doué d'intelligence, d'un rare bon sens. On peut dire de lui qu'il avait à vingt ans la raison de l'homme mûr. Il semblait être au nombre de ces travailleurs infatigables qui, la pioche à la main et le sentiment de la nécessité du travail dans le cœur, conquièrent pied à pied une de ces positions modestes qui donnent dans le monde une existence honorable et qui donnent à une famille un dédommagement aux sacrifices passés. Il fut devenu le soutien d'une mère éplorée !

Vains calculs ! — Et triste destinée ! S'éteindre à vingt ans, ce n'est vivre guère plus qu'une fleur !

Je viens donc, sensible à l'amitié sincère et respectueuse qu'il semblait professer pour moi, fidèle à celle que je lui vouais moi-même, dire ici simplement les regrets que m'inspire une perte aussi prématurée.

— Je l'espère d'ailleurs, tous ceux qui ont connu Gervais s'associeront aux émotions de l'adieu suprême que je lui adresse.

Mais vous tous, membres d'une compagnie à laquelle il s'était attaché, vous direz que vos liens d'amitié doivent être resserrés de plus en plus, puisque cette amitié devient au-delà de ce monde la source d'un souvenir durable !

Et maintenant laissons à cette terre dévorante une chère dépouille. Retirons-nous en silence, murmurant tout bas cette pensée du philosophe : « L'homme qui meurt est un astre couchant qui se lève plus radieux sur un autre hémisphère. »

M. Gombault, chef de bureau de la préfecture, a parlé au nom de MM. les Employés.

Legs faits aux Frères des Ecoles Chrétiennes et au Lycée de Cahors.

Par décret, en date du 23 février 1867, rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur :

1<sup>o</sup> Le Supérieur général des Frères des Ecoles Chrétiennes, institut légalement reconnu par décret du 17 mars 1803, au nom dudit institut, et le maire de Cahors (Lot), au nom de cette ville, sont autorisés à accepter, chacun en ce qui le concerne, les legs d'une somme de 1,000 fr. fait, à titre gratuit, aux Frères des Ecoles Chrétiennes établis à Cahors, par le sieur Sifray (Emmanuel-Marc-Antoine), suivant son testament olographe du 5 mai 1864.

Conformément à la demande du Conseil d'administration, le montant de ce legs sera employé à l'achat de linge et autres objets mobiliers à l'usage de l'établissement des Frères de Cahors ;

2<sup>o</sup> Le Maire de Cahors, au nom de cette ville, et le Proviseur du Lycée Impérial de Cahors, au nom de cet établissement, sont autorisés à accepter, chacun en ce qui le concerne, aux clauses et conditions imposées, les legs fait par le même testateur et consistant en une rente de 300 f. 3 p. % sur l'Etat dont les arrérages seront employés, chaque année, à fournir des livres classiques à quatre élèves du Lycée de Cahors.

Le choix des quatre bénéficiaires du legs et la délivrance de la part revenant à chacun d'eux, auront lieu dans la forme, à l'époque et aux conditions indiquées par le testateur.

La rente de 300 fr. sera immatriculée au nom du Lycée de Cahors. Mention sera faite sur l'inscription

de la destination des arrérages, qui seront perçus par les soins du Maire, conformément à la volonté du testateur.

La garde du titre sera confiée au Maire de Cahors. (Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique, n° 136).

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Un incendie a détruit, le 17 mars, une grange, appartenant au nommé Labarthe (Pierre), cultivateur, au village de Bénéviole. On ne sait à quelle cause attribuer ce sinistre. Les pertes dépassent 2,000 fr.

On nous écrit de Cajarc :

Le 19 mars, un incendie a dévoré la maison du nommé Roumégous, propriétaire au Pont-Delmas, commune de Carayac. Une partie du mobilier a pu être sauvé par les secours promptement donnés par MM. les employés des tabacs de Cajarc. On évalue les pertes à 995 fr.

AVIS

Les Ecclésiastiques qui voudraient visiter l'Exposition et se loger à la campagne, d'où ils iraient passer la journée à Paris, entre le déjeuner et le dîner, peuvent s'adresser par lettre affranchie à M. BOURARD, architecte, n° 7, rue Mayran (Square Moutholon) Paris, ou à M. le docteur GROSJEAN, à Mauraugis (Seine-et-Oise).

Un gros paquet de fil de soie a été trouvé, le 19 mars, dans le chemin de fer, parti d'Agen, à 6 heures 10 du soir pour Paris, par le sergent-major Montagnac, du 3<sup>e</sup> régiment de voltigeurs de la Garde Impériale, s'adresser à la compagnie hors-rang de ce régiment à Paris, fort d'Issy.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION, M. GÉRARD DE BEER.

Jeudi 28 mars 1867.

Deuxième début de M<sup>lle</sup> ANNA CHAMPY, grand premier rôle, premier rôle jeune.

Première représentation de La Papillonne, comédie en trois actes, par Victorien Sardou. — Première représentation de Les 66, opérette en un acte, musique d'Offenbach. — Les deux Timides, comédie-vaudeville en un acte.

Bureau à 7 heures et un quart. — On commencera à 8 heures très précises.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

25 mars Boutry (G.-E.-J.), à la Citadelle. 25 — Talou (J.-P.-M.-E.), boulevard Nord. 25 — Fourastié (M.-A.), jardin Public.

Mariages.

24 mars Augière (Jacques), forgeron, et Delmas (M.)

Décès.

24 mars Soulié (Joseph), tonnelier, 62 ans, rue du Coin-de-Lastie. 24 — Cormier (M.), officier de gendarmerie en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur, 59 ans rue Darnis.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 24 mars 1867.

16 versements dont 5 nouveaux 3,080 » 5 remboursements 959 44

Pour la chronique locale A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris ; l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucins, n° 19, à Paris.

Dernières Nouvelles.

Nous recevons le résultat du travail des bureaux sur la composition des commissions des projets de loi sur le droit de réunion et la presse.

La commission du projet de loi sur la presse est composée de MM.

Chauchard, Douensel, Busson-Billault, Perrasse, Léopold Lebon, de Beauverger, Bournat, Mathieu et Nogent Saint-Laurens.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les réunions a pour membres : MM.

Peyrusse, baron Mercier, comte Welle de la Vallette, Chagot, Dollfus, Paulmier, Guillaumin, de La Guistière et Josseau.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6<sup>e</sup> édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

C'est en visitant l'Usine de Noisiel, spécialement consacrée à la fabrication du CHOCOLAT-MENIER, qu'on peut se rendre compte des soins inusités à la préparation de cet aliment :

Cacaos de 1<sup>er</sup> Choix achetés directement dans les pays de production par des agents spéciaux, ou provenant en partie des plantations du VALLE MENIER, au Nicaragua.

Machines hydrauliques et à vapeur, d'une force de 200 chevaux, outillage considérable de machines broyeuses de différentes formes, tout en granit, faites exprès dans les dépendances de l'Usine.

Ateliers où les cacaos sont choisis et triés avec le plus grand soin.

Vastes emplacements où le chocolat est refroidi sur des tables de marbre.

Chemin de fer mettant tous les ateliers des divers bâtiments en communication.

Personnel de plus de 300 ouvriers, hommes et femmes, employés au triage des cacaos et à leur torréfaction, au broyage et au pesage du chocolat, au pliage des tablettes et à la mise en caisse, chaque jour, de 8 à 10,000 kilogrammes.

Comme on le voit, rien n'a été négligé pour que le CHOCOLAT-MENIER soit préparé dans des conditions exceptionnelles qui permettent d'offrir au consommateur, à un prix modéré, un produit excellent que personne ne peut faire meilleur.

PRIX OFFICIEL MOYEN DES GRAINS DANS LE DEPARTEMENT DU LOT

	BLÉ		METEIL		SEIGLE		ORGE		SARRASIN		MAIS		AVOINE		POIS		LENTILLES		HARICOTS	
	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.
Cahors.	25 70	32 85	25 70	32 85	25 70	32 85	25 70	32 85	25 70	32 85	25 70	32 85	25 70	32 85	25 70	32 85	25 70	32 85	25 70	32 85
Castelnau.	26 80	33 50	26 80	33 50	26 80	33 50	26 80	33 50	26 80	33 50	26 80	33 50	26 80	33 50	26 80	33 50	26 80	33 50	26 80	33 50
Montcuq.	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32
Puy-l'Evêque.	26 55	34 5	26 55	34 5	26 55	34 5	26 55	34 5	26 55	34 5	26 55	34 5	26 55	34 5	26 55	34 5	26 55	34 5	26 55	34 5
Figeac.	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32	25 25	32 32
St-Céré.	24 69	30 86	15	20	14 38	19 93	12 81	20 66	12 50	17 85	10	23	17 50	23	20 62	25 77	18	22 50		
Gourdon.	25 50	33 90	18 45	25 82	16 46	23 82	11 93	16	13	17	10	20	18	22	18	22	18	22		
Martel.	26	33 90	22	29 32	16	22	13 44	22 40	10 78	18 11	10 40	23 26								
Labastide-Murat.	24 13	31 13																		
Prix moyen pour le département.	25 20	32 41	18 48	25 4	15 46	21 44	13 22	22	12 65	19 33	11 77	16 86	10 23	23 26					18 70	23 75

COMESTIBLES

	PAIN			VIANDE					POMMES DE TERRE		CHATAIGNES		FOURRAGES	
	1 <sup>er</sup> Q.	2 <sup>me</sup> Q.	3 <sup>me</sup> Q.	BOEUF.	VACHE	VEAU	MOUTON	PORC	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	FOIN	PAILLE
	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	KIL.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.
Cahors.	31	28	26	1 10	90	1 25	1 20	1					10	6
Castelnau.	30	27	25	1	80	1 20	1 20							
Montcuq.	45	40	35	1 10		1 20	1 20							
Puy-l'Evêque.	40	37	34	1 10		1 30	1 30	1 20						
Figeac.	50	45	35	1 20	90	1 20	1 20	1 30	5	11	4	9	10	6
St-Céré.	45	40	33			1 20	1 20		5 87	8 39	4 25	7 8		
Gourdon.	39	35	32	1 10	53	1 30	1 30		6 9	9 84		7	3 50	
Martel.	40	35	30	1		1 10	1 20		5	8 33				
Labastide-Murat.	40	37	35	1 20		1 40	1 40	1 40	5 65	8 7				
Prix moyen pour le département.	40	36	31	1 10	78	1 23	1 24	1 22	5 82	9 12	4 12	8 4	9	5 16

COMBUSTIBLES

	BOIS		CHARBON	
	STÈRE	100 k.	HECT.	100 k.
Cahors.	12 50	2 30	6	12
Figeac.	10	2	3	10
Gourdon.	9	3	4 50	9 40
Prix moyen.	10 50	2 43	4 50	10 46

FOSSILE  
Figeac... 2 fr 25 c l'hect. 2 fr 00 c les 100 k.

MARCHÉS AUX BESTIAUX DE CAHORS.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Boeufs.	37	37	638	0f 52
Veaux.	58	58	91	0f 93
Moutons.	180	180	35	0f 60
Porcs.	45	45	141	1f

VARIÉTÉS

Renseignements sur les expositions des îles de Billancourt et de Seguin.

Pour ceux qui connaissent l'immensité du Champ-de-Mars, la pensée de consacrer tout ce terrain à l'installation du palais et du parc de l'Exposition universelle de 1867, devait paraître d'abord trop grandiose peut-être, et on se demandait comment, même en faisant appel aux productions de tous les pays, il serait possible d'occuper un pareil espace par des animaux, des plantes ou des œuvres de l'homme qui fussent véritablement dignes d'être exposées, dans cette exhibition solennelle, à l'admiration de l'univers.

Cependant cet immense espace est devenu bientôt insuffisant et, après avoir envahi et relié, par un tunnel, à l'enceinte trop étroite du Champ-de-Mars, les berges de la Seine, l'Exposition ne pouvait encore développer à l'aise toutes ses richesses. L'Agriculture surtout se trouvait fort gênée pour loger convenablement ses bestiaux et faire fonctionner ses machines et ses appareils.

Dans ces limites, où elle se trouvait d'abord enfermée, la commission impériale avait été obligée d'imposer aux exposants des conditions qui avaient éloigné la plupart de ceux des cultivateurs qui avaient eu la pensée de faire figurer leurs animaux à l'Exposition universelle.

Indépendamment des frais de transport, de garde, de nourriture, qui devaient être naturellement à sa charge, l'exposant avait en effet à payer les dépenses de logement, d'installation de ses animaux, et comme ces animaux ne pouvaient pas rester à l'Exposition pendant sept mois, il fallait, par un renouvellement, de quinzaine en quinzaine, faire occuper constamment, soit par ses propres bestiaux, soit en s'entendant avec d'autres cultivateurs, la place concédée dans le parc du Champ-de-Mars.

En présence de cette situation, qui devait présenter les mêmes obstacles pour les petits cultivateurs des autres départements, et pour donner d'ailleurs un nouvel essor et le plus ample développement possible aux expositions agricoles, la Commission

impériale a joint au terrain de l'Exposition universelle, dont elles sont peu éloignées, deux îles de la Seine, l'île de Billancourt et l'île de Seguin, pour y installer, dans les plus vastes proportions, un concours d'instruments et une exposition d'animaux.

Les machines agricoles qui seront exposées dans ces deux îles fonctionneront journellement sous les yeux du public, pendant toute la durée de l'exposition, et des concours spéciaux seront organisés pour chaque sorte d'instruments agricoles ou de spécimens d'établissements ruraux.

Voici les dates de ces concours :

AVRIL. — Première quinzaine.

— Charrues de toutes sortes, machines hydrauliques, machines à vapeur.

Deuxième quinzaine. — Char-

ruées à vapeur, herses, rouleaux, extirpateurs, scarificateurs, malaxeurs, appareils pour fabriquer les tuyaux de drainage.

Mai. — Première quinzaine. — Semoirs et distributeurs d'engrais, teilleurs de chanvre et de lin, véhicules, harnais, bascules, barattes, ustensiles de laiterie.

Deuxième quinzaine. — Fau-

cheuses, rateaux, appareils propres à la fenaison, au bottelage, à la compression et à la conservation du foin.

Juin. — Première quinzaine. — Concours de maréchalerie et examen des spécimens d'établissements ruraux.

Deuxième quinzaine. — Hache-

paille, coupe-racines, hoes à cheval, butteurs, moulins.

JULIET. — Première quinzaine.

— Appareils destinés à la tonte de différents animaux domestiques.

Deuxième quinzaine. — Moissonneuses et appareils destinés à la récolte des céréales.

Aout. — Première quinzaine.

— Batteuses et appareils destinés au nettoyage et à la conservation du grain.

Deuxième quinzaine. — Fours de campagne, appareils pour la cuisson des légumes, le lessivage du linge, la fabrication des engrais.

SEPTEMBRE ET OCTOBRE. — Examen des spécimens d'industries agricoles diverses.

Pour ces divers concours, les instruments fonctionneront dans les deux îles Billancourt et Seguin, sauf les

charrues à vapeur, qui opéreront, du 15 au 30 avril, sur les terrains de la ferme impériale de Vincennes, à 3 kilomètres de Paris, et les faucheuses et les moissonneuses, sur la ferme impériale de Fougèreuse, à 5 kilomètres de Paris; les premières du 15 au 30 mai, sur 25 hectares de luzerne, et les secondes du 15 au 30 juillet, sur 30 hectares de froment d'hiver.

Les expositions d'animaux auront lieu aussi par quinzaine, dans l'ordre suivant :

AVRIL. — Première quinzaine. — Races ovines de boucherie (reproducteurs).

Deuxième quinzaine. — Animaux gras.

Mai. — Première quinzaine. — Races bovines laitières (reproducteurs).

Deuxième quinzaine. — Races ovines à laine (reproducteurs).

Juin. — Première quinzaine. — Races chevalines de trait.

Deuxième quinzaine. — Animaux de basse-cour.

JULIET. — Première quinzaine. — Races bovines de travail (reproducteurs).

Deuxième quinzaine. — Races chevalines de luxe (chevaux de selle, de chasse, carrossiers, poneys, etc.).

Aout. — Première quinzaine. — Chiens.

Deuxième quinzaine. — Bœufs de travail (ils devront être envoyés par paires et dressés, soit au joug, soit au collier; des concours spéciaux auront lieu pour juger de leur aptitude au travail).

SEPTEMBRE. — Première quinzaine. — Races porcines (reproducteurs).

Deuxième quinzaine. — Anes, mulets, races chevalines-mulassières.

OCTOBRE. — Première quinzaine. — Animaux gras.

Deuxième quinzaine. — Animaux divers acclimatés ou susceptibles de l'être.

Les animaux exposés dans la première quinzaine de chaque mois devront arriver le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>, et partir le 12; ceux exposés dans la deuxième quinzaine devront arriver le 16 et le 17, et partir le 27. — Cependant les animaux qui auront pris part, soit au concours de Poissy, soit aux concours régionaux, pourront arriver

immédiatement après la clôture de ces concours, pourvu qu'ils aient été préalablement admis par la commission impériale.

Quant aux demandes d'admission, elles devront être adressées à M. le Conseiller d'Etat, commissaire général, avenue de la Bourdonnaye, Champ-de-Mars, à Paris. Ces demandes devront indiquer celui des concours de quinzaine dans lequel le déclarant désire exposer, et dire l'espèce, la race, le sexe, l'âge des animaux, avec toutes autres indications qu'il serait utile de mentionner au catalogue.

Toute demande doit être adressée au moins un mois avant l'ouverture du concours de quinzaine auquel l'animal déclaré doit prendre part et, comme les emplacements, quelque vastes qu'ils soient, sont cependant limités, les demandes d'admission seront classées dans l'ordre de leurs dates et, en cas d'insuffisance des écuries, les dernières demandes seront rejetées.

Ces écuries, que la Commission impériale fait construire dans les meilleures conditions possibles pour sauvegarder la vie et la santé des animaux, seront mises gratuitement à la disposition des exposants, qui n'auront absolument rien à payer pour l'emplacement qu'ils occuperont leurs animaux et pour leur installation dans ces écuries.

Les exposants n'auront donc à payer que le transport de leurs animaux, suivant les tarifs de chemins de fer, avec une réduction de 50 pour 0/0, et les frais de nourriture et de pansage. Les frais de nourriture ont été évalués approximativement par la Commission impériale aux chiffres suivants : Bêtes à cornes, de 2 fr. à 2 fr. 50 c. par jour; cheval, de 3 fr. à 3 fr. 50 c.; moutons, de 0 fr. 40 c. à 0 fr. 50 c.

Quant aux récompenses qui pourront être attribuées aux animaux exposés, elles ne sont pas fixées en chiffres précis et elles sont comprises dans un ensemble qui a été indiqué par le règlement du 7 juin 1866 en ces termes :

Les récompenses mises à la disposition du jury international, pour les produits de l'agriculture et de l'industrie, sont réglées comme suit : Grands prix et allocations en ar-

gent d'une valeur totale de 250,000 francs.

Cent médailles d'or d'une valeur de mille francs chaque.

Mille médailles d'argent.

Trois mille médailles de bronze.

Cinq mille mentions honorables.

Et dans la troisième note de la Commission consultative pour les expositions d'agriculture (Champ-de-Mars et Billancourt), nous voyons que les exposants de Billancourt comme ceux du Champ-de-Mars, auront droit aux récompenses (allocations en argent, médailles et mentions) instituées pour l'ensemble des classes de l'agriculture par le règlement du 7 juin 1866, mais que, comme l'exposition de Billancourt, a nécessairement augmenté le nombre des exposants des classes de l'agriculture, la Commission impériale a ajouté aux récompenses déjà instituées les suivantes :

Un grand prix, d'une valeur de 10,000 francs, consistant en un objet d'art, pour récompenser l'exposant qui, par les différents produits présentés à Billancourt (méthodes et spécimens de culture, animaux ou instruments), justifiera des plus grands services rendus à l'agriculture.

Pour les méthodes et spécimens de culture et les Concours d'instruments agricoles : 7 médailles d'or, 50 médailles d'argent, 50 médailles de bronze et un certain nombre de mentions honorables.

Pour les Concours d'animaux : 20 médailles d'or (de 1,000 francs), 150 médailles d'argent, 150 médailles de bronze et un certain nombre de mentions honorables.

40 des médailles, décernées aux exposants d'animaux, seront accompagnées d'un objet d'art, disposé de manière que la médaille, sur laquelle sera frappé en relief le nom du lauréat, puisse être enchassée dans l'objet.

Ces nombreuses et magnifiques récompenses, destinées aux animaux qui en seront jugés dignes par le jury, doivent engager les cultivateurs à prendre part à l'Exposition universelle, en y faisant admettre leurs animaux des diverses races, qui présentent quelques caractères véritablement remarquables.

Extrait du Bulletin de la Société agricole et industrielle du Lot.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M<sup>e</sup> MARIUS BÉTILLE, avoué à Figeac.

L'adjudication des Immeubles dépendant de la succession de M. Léon de Fougère de Padirac aura lieu le dimanche, 14 avril 1867, à une heure de l'après-midi, devant M<sup>e</sup> Trassy, notaire à St-Céré. Mise à prix : 41,500 fr.

Etude de M<sup>e</sup> ETIENNE VIDAL, avoué à Figeac.

D'un exploit de Delsol, huissier à Figeac, il appert que Marie Delbos, épouse de Vincent Destresse, habi-

tant à Clairou, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens.

(Extrait de l'Echo du Quercy du 23 mars)

Etude de M<sup>e</sup> BRU, huissier à Figeac.

Suivant acte du 27 janvier 1867 enregistré, passé devant M<sup>e</sup> Coussieu, notaire à Figeac, le sieur J.-P. Calmette a fait vente au profit du sieur J. Chartrou, cordonnier, d'une maison sise à Figeac, moyennant la somme de 4,335 fr. copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac, le 27 février dernier.

(Mémorial de Figeac 21 mars.)

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

L'adjudication des Immeubles du sieur Pierre Brousse aura lieu le 6 avril prochain, au tribunal de Cahors, à 11 heures du matin sur la mise à prix de 5,840.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

A VENDRE LE CAFÉ DU COMMERCE A Luzech (Lot), sur le Canal.

Maison et Etablissement. — Clientèle excellente. — Ameublement complet, avec BILLARD.

S'adresser à M. Alibert, aîné, propriétaire, qui donnera toute facilité pour le paiement.

3 médailles d'or RÉCOMPENSES NATIONALES.

PULVÉRINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS

Bien supérieure aux œufs, qui donnent souvent au vin le goût de pourri ; Bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants qui sont abandonnés.

L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se réclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

La PULVÉRINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE. Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. Par 5 kilog. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jour Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.